

Qui organise le recyclage des piles ?

INOBAT Recyclage des piles en Suisse, perçoit la taxe d'élimination anticipée sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Avec cette taxe, elle finance et organise la collecte, le transport et le recyclage des piles usagées ainsi que les mesures de communication pour le commerce et la population.

Recyclage de piles dans l'Oberland bernois

Toutes les piles et tous les accus usagés récoltés en Suisse sont acheminés vers l'entreprise Batrec, à Wimmis, où ils sont recyclés dans l'une des installations les plus modernes et les plus efficaces au monde. Les matériaux ainsi récupérés sont utilisés principalement dans le secteur de la construction. Le manganèse, par exemple, est utilisé pour des pièces en fonte ou des plaques d'égouts. Le zinc est utilisé pour étamer des pièces en acier telles que des barrières ou des poteaux.



Des informations complémentaires sur le recyclage des piles en Suisse sont proposées sur inobat.ch et peuvent également être obtenues directement à :

INOBAT

Recyclage des piles en Suisse
Case postale 1023
3000 Berne 14

INOBAT est membre de



Ramenez vos piles

www.inobat.ch



Informations importantes sur le recyclage des piles

30 millions de piles finissent, chaque année, à la poubelle.
Rapportez les vôtres.

Les piles et les accus sont partout

Jamais encore, on n'avait utilisé autant de piles et d'accus. On les trouve dans les vélos électriques, les téléphones mobiles, les tablettes et les ordinateurs portables. Mais aussi dans des outils, des montres et bien entendu dans les télécommandes. Les piles et les accus ont deux choses en commun : ils ont une durée de vie limitée et ils doivent être rapportés et recyclés en fin de vie.



Pourquoi recycler les piles ?

Parce que cela préserve l'environnement

Les piles et les accus usagés sont constitués, en grande partie, de matériaux recyclables. Dans le cadre du recyclage, ces matériaux sont récupérés, ce qui évite l'extraction minière de nouveaux matériaux. Parallèlement, cela protège l'environnement contre la dissémination de métaux lourds.

Parce que les piles sont des déchets spéciaux

En Suisse, les piles usagées sont considérées comme des déchets spéciaux. En tant que consommatrice ou consommateur, vous êtes légalement tenu de rapporter vos piles usagées à un point de vente ou à un point de collecte.



Comment et où puis-je déposer mes piles usagées ?

Les points de vente reprennent les piles et les accus usagés

En Suisse, tous les points de vente sont tenus de reprendre les piles et les accus usagés. Ceux-ci peuvent être déposés gratuitement dans tout commerce vendant des piles – sans obligation d'achat. En Suisse, ces points de vente – commerces de détail, magasins spécialisés, grands magasins, offices de poste, kiosques et shops de stations-service – représentent à eux seuls plus de 11 000 points de collecte. Vous les reconnaîtrez aux aménagements correspondants ou à la boîte de collecte INOBAT. Vous pouvez également vous renseigner auprès du personnel de vente.



Ces conteneurs de collecte pratiques peuvent être commandés sur www.inobat.ch

Les communes collectent de manière centralisée

Dans de nombreuses communes, il est également possible de déposer ses piles et accus usagés à des points de collecte publics ou privés.

De nombreuses entreprises participent bénévolement

Les entreprises donnent également le bon exemple et mettent des points de collecte à disposition de leurs employés.

Combien me coûte le recyclage des piles ?

Vous avez déjà payé leur recyclage

Le prix de vente des piles et accus inclut une taxe d'élimination anticipée (TEA). Vous n'avez donc plus rien à payer pour le recyclage des piles et des accus usagés.